



# REGLEMENT FINANCIER

Année Scolaire 2025 – 2026

## SCOLARITE

- Elle comprend la contribution scolaire, la cotisation diocésaine et l'adhésion A.P.E.L.(1) soit un total par an de :

Collège	LGT Filière Générale	LGT Filière Techno.	LGT BTS FED	Lycée prof.	Licence Pro.
542 €	949 €	959 €	1 271,00 €	959 €	1 271,00 €

- Autres frais : Les cahiers d'exercices et les fascicules conservés en fin d'année par les élèves sont facturés aux familles ainsi que les différentes sorties pédagogiques et séjours effectués.
- Les manuels scolaires sont mis à disposition des élèves gratuitement

(1) Une seule adhésion par famille (23 € dont 18 € pour l'adhésion à l'APEL Nationale).

## INTERNAT

Le montant de l'internat pour l'année scolaire est de **1 410 €** ; il comprend le logement en chambre et l'encadrement.

## FACTURATION

1 facture annuelle sera établie début octobre ; elle comprendra :

- la scolarité pour l'année,
- la restauration pour l'année,
- l'internat pour l'année,
- les séjours linguistiques et les sorties programmés dès la rentrée.

En décembre et en mars, les familles concernées par les bourses nationales, le fond social ou autres frais non prévus à la rentrée (livres de poche, sorties pédagogiques, repas occasionnels, outillage) recevront une nouvelle facture ajustée ou un avoir.

En cas de départ anticipé de l'Etablissement en cours d'année scolaire, une indemnité de résiliation pouvant aller jusqu'à 2 mois de contribution, pourra être demandée.

(2) Périodes des facturations :

1 <sup>ère</sup> période	2 <sup>ème</sup> période	3 <sup>ème</sup> période
Du 1 <sup>er</sup> septembre au 28 Novembre 2025	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2025 au 20 Mars 2026	Du 23 mars au 3 juillet 2026

Modes de règlement :

Soit par prélèvement automatique (10 mensualités) :	Soit par CB via Ecole Directe :
<u>Un prélèvement forfaitaire sera appliqué pour l'échéance du 8 septembre 2025.</u> Sur la facture annuelle d'octobre, l'échéancier apparaîtra pour l'année complète (prélèvements d'octobre à juin). Ces prélèvements seront effectués vers le 8 de chaque mois. Chaque facture intermédiaire réajustera cet échéancier.	<b><u>Paiement en 1 fois, à chaque facture</u></b> Mon espace famille, Onglet Situation Financière, <b><u>Payer en ligne</u></b> : saisir le montant.

**Le Prélèvement Automatique est fortement conseillé afin de mensualiser vos frais.**

# RESTAURATION

L'équipe de Restauration de Dom Sortais produit chaque jour près de 1 700 repas (petits-déjeuners, déjeuners, dîners) sur place, en favorisant les filières courtes et en privilégiant les produits et entreprises locales.

La carte magnétique nominative remise aux élèves en début d'année, donne accès au restaurant scolaire. Cette carte reste la possession de l'Etablissement et **devra être redonnée en bon état** lorsque l'élève quittera l'établissement. Dans la négative, celle-ci sera facturée au prix de 8,50 €.

## FORFAITS

- Les forfaits Demi-Pension et Pension sont proratisés en fonction du nombre de jours **inscrits** au Restaurant Scolaire à la rentrée. (Tarifs ci-après). Ils s'appuient sur le nombre de repas par semaine pour lesquels vous avez inscrit votre enfant au Restaurant Scolaire. L'engagement se fait pour toute l'année scolaire ; nous ne prendrons en compte aucune modification après la fin du mois de septembre, sauf cas exceptionnels où l'engagement se fait par période.
- Les jours d'inscription concernent des jours précis (ces jours ne peuvent pas varier d'une semaine à l'autre) et sont fixes. Toutefois, et à titre exceptionnel, votre enfant peut prendre un repas occasionnel (voir en bas de page).
- Le calcul du forfait tient compte des périodes de stages (sauf 4èmes D).  
Lors d'une sortie scolaire d'une journée, le Restaurant Scolaire fournira le pique-nique pour les élèves internes.

Des remboursements aux familles seront appliqués exclusivement pour les motifs suivants :

- absences pour maladie supérieures ou égales à 5 jours consécutifs (justificatif médical obligatoire),
- absences dues à des séjours pédagogiques, compétitions et sorties scolaires organisés par l'Etablissement.

Tarifs annuels de restauration par classe*	Elève DP Déjeunant 5 repas par semaine	Elève DP Déjeunant 4 repas par semaine	Elève DP Déjeunant 3 repas par semaine	Elève DP Déjeunant 2 repas par semaine	Elève DP Déjeunant 1 repas par semaine	Elève interne (Repas matin, midi et soir)
6èmes	-	821 €	653 €	465 €	243 €	2 113 €
5èmes	-	815 €	646 €	465 €	243 €	2 099 €
4èmes	-	821 €	653 €	465 €	243 €	2 113 €
3èmes <b>(sauf 3D)</b>	-	809 €	646 €	458 €	243 €	2 078 €
3èmes D	-	759 €	601 €	431 €	222 €	1 951 €
Secondes	-	835 €	661 €	462 €	241 €	2 009 €
Premières	1 030 €	835 €	654 €	462 €	241 €	2 023 €
Terminales	1 030 €	835 €	654 €	454 €	241 €	2 015 €
BTS FED1	699 €	549 €	416 €	289 €	144 €	1 505 €
BTS FED2	816 €	644 €	488 €	333 €	166 €	1 760 €
ULIS PRO	-	655 €	519 €	359 €	188 €	1 576 €
3èmes Prépa Pro	-	773 €	604 €	432 €	226 €	1 862 €
Secondes CAP	-	745 €	583 €	410 €	211 €	1 796 €
Terminales CAP	-	621 €	491 €	345 €	181 €	1 495 €
Terminales CAP TCMM	-	676 €	533 €	374 €	196 €	1 627 €
Secondes Bac Pro	-	780 €	611 €	425 €	219 €	1 876 €
Premières Bac Pro	-	683 €	533 €	381 €	196 €	1 649 €
Terminales Bac Pro	-	752 €	590 €	418 €	219 €	1 810 €
Licence Vendeur Conseil		361 €	272 €	183 €	89 €	984 €

**\* Sous réserve de modifications du calendrier officiel de l'Education Nationale, des périodes de fermeture de l'Ets et de la validation du Conseil d'Administration de l'OGEC.**

## REPAS OCCASIONNEL

**7,71 €** ⇒ Inscription préalable auprès de la vie scolaire, possible jusqu'au jour du repas (dans ce cas, le montant de ce repas occasionnel sera porté sur la prochaine facture).